

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 16 OCTOBRE 1992

La séance débute à 20 heures 30.

Présents: Mmes BOULANGER, BOITEL, FAUCHER.

Mrs DOUET, PICOU, PICKERING, LELONG, BERNARD, JOZWAK, HARMSWORTH.

Mme ANTRAIGUE, Secrétaire de Mairie

Absent non excusé : Mr BOUTILLIER.

Présents dans la salle : Mlle PICKERING, Mrs VERSIGNY, GELPEROWIC, MARTIN.

Secrétaire de séance : Mr PICKERING

Signature du procès-verbal de la dernière réunion.

O.P.A.H. Monsieur le Maire précise au Conseil les modalités de cette opération. Il est nécessaire pour maintenir notre adhésion de signer un engagement pour les trois années à venir, faute de quoi aucun engagement n'est possible par la suite. L'analyse faite par l'O.P.A.H. indique, sur la Commune, 87 possibilités d'amélioration, statistiques faites d'après le recensement de 1990. Pour pouvoir bénéficier des prêts bonifiés de l'O.P.A.H., les revenus du foyer sont pris en compte pour l'amélioration d'une habitation personnelle ; dans le cas d'amélioration pour des habitations destinées à la location, aucun plafond de ressources n'est exigé, la seule obligation étant de maintenir la location pendant une période déterminée. Le coût de l'adhésion à l'O.P.A.H. est de l'ordre de 4.50 F, par habitant et par an. A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à cette opération. Cette opération, peut-être accompagnée d'une aide pour la réfection des façades si la Commune décide de créer un fonds spécial pour couvrir une dépense égale à la partie subventionnée par le Conseil Régional. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas créer ce fonds et ne pas adhérer à cette opération.

P.O.S. Début du travail de préparation du P.O.S. en janvier 1993.

20 % des honoraires du Cabinet de Conseil est à payer à l'avance. Une réunion par mois est prévue à partir de janvier 1993.

TRAVAUX DE SURPRESSION (Adduction d'eau)

Augmentation du devis à 880.000 F dû à la nécessité de refaire 2/3 des raccordements du village.

ASSAINISSEMENT La première étude est achevée. Une réunion spécifique sur l'assainissement est prévue pour le vendredi 23 octobre à 21 H.

REMEMBREMENT Les membres de l'Association Foncière ont été nommés.

- Madame Odile FAUCHER, représentant le Maire de MONTAGNY STE FELICITE,

- Madame Thérèse BERNARD

- Mme Chantal FERTE

- Mr René MAILLE

- Mr Daniel LAUDIJOIS

- Mr André PICOU

- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son délégué.

Coût de l'aménagement des chemins 2.712.000 F ; la S.N.C.F. apporterait 1.166.730 F ; le reste serait apporté par les propriétaires

La S.N.C.F. conteste le montant qu'elle devrait payer.

Suite à une discussion sur les chemins communaux et la démocratie locale, Monsieur LELONG quitte la séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Aménagement des Places du Village.
- Mise aux normes de sécurité de la Maison des Loisirs (abri des bouteilles de gaz) et amélioration de l'acoustique (faux-plafond).
- Double vitrage à la Grande Ecole.
- Amélioration de l'Informatique.
- Eclairage de la Dalle.
- Complément de subventions pour le terrain de sports.
- Demande de subvention pour la deuxième phase d'étude de l'assainissement.

COMPTE-RENDU REUNION A.U.O. Le projet de compte rendu est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est, par ailleurs, intervenu en ce qui concerne l'aménagement de la déviation du Plessis-Belleville pour éviter des passages par la route de SILLY.

LOCATION DE LA MAISON DES LOISIRS Hausse des tarifs à partir de Janvier 1993

- 700.00 F à 750.00 F (Montagmy)
- 1150.00 F à 1250.00 F (Ermenonville)
- 1400.00 F à 1500.00 F (Réveillons)

TRANSFERT DE CREDITS Afin d'équilibrer certaines opérations budgétaires (fournitures de bureau, dépenses d'aide sociale), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour transférer à l'intérieur des programmes d'investissement et de fonctionnement les sommes nécessaires, en accord avec la Perceptrice.

Approbation à l'unanimité.

DIVERS

- Changement de professeur pour l'école de musique.
- Demande de déplacement du poteau électrique près de l'arrêt des cars, et demande pour enterrer les lignes électriques.
- proposition d'un chantier de jeunes chargé de la restauration de l'église.
- Mariage de Christophe et Annabelle CASSEDANNE : La quête a rapporté 600 F au profit de la Caisse des Ecoles.
- Délégation de signature donnée, à Madame Antraigue, par Monsieur le Maire, en ce qui concerne les actes d'état-civil.
- Election du Conseil des Enfants prévue le 11 Novembre. Réunion préparatoire le 1er novembre 1992.

La séance est levée à 23 H 30.